

A NOUVEAU LES AED SERONT EN GRÈVE LE 22 MARS LE SNFOLC LES SOUTIENT TOTALEMENT

Ce n'est que le 3 mars au détour de la publication de la loi au JO contre le harcèlement scolaire que l'article 10 précise : « *Le cinquième alinéa est complété par une phrase ainsi rédigée : « Un décret définit les conditions dans lesquelles l'Etat peut conclure un contrat à durée indéterminée avec une personne ayant exercé pendant six ans en qualité d'assistant d'éducation, en vue de poursuivre ses missions.* » Est-ce suffisant : NON, loin de là ! Cela pérennise la précarité et ne répond en rien à l'ensemble des revendications sur les salaires, le statut, les missions. Aucune date n'est précisée quant à la publication d'un décret, rien n'est prévu à l'ordre du jour du prochain Comité technique ministériel, le 16 mars. Or les AED veulent avoir une vision claire de leur devenir : poursuivre leurs missions ou aller direct à Pôle emploi ?

Si la mise en place de la Cdisation va permettre la prolongation du contrat, sous réserve de la parution rapide d'un décret, il n'en demeure pas moins que les revendications des AED ne sont pas prises en compte.

Et pourtant, elles sont portées par l'immense majorité des vies scolaires qui depuis deux ans n'ont cessé de revendiquer, de se mobiliser et de faire grève. Le ministre ne peut ignorer le ras le bol des AED pourtant essentiels au fonctionnement des établissements. Les annonces du ministre, au soir de la grève majoritaire dans l'Education nationale, le 13 janvier, n'ont satisfait aucune revendication des AED : recrutement de 1 500 AED pour... plus de 7 000 établissements... D'ailleurs une grande partie d'entre eux n'a pas été recrutée à ce jour.

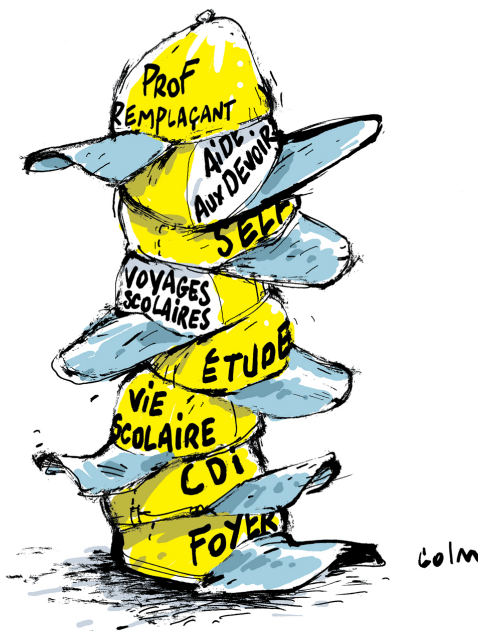
C'est pourquoi, le SNFOLC soutient totalement l'appel à la grève des AED, le 22 mars.

AVEC LES AED, LE SNFOLC CONTINUE DE REVENDIQUER

- ▶ La prolongation au-delà des 6 ans des contrats avec intégration dans le statut de la Fonction publique pour ceux qui le souhaitent
- ▶ Un vrai statut et un vrai salaire
- ▶ L'augmentation immédiate des salaires

- ▶ Le recrutement massif d'AED
- ▶ Le respect de leurs missions et l'abrogation du dispositif permettant de les utiliser pour remplacer des enseignants devant les classes ou en distanciel payés 13,11 €/heure
- ▶ Le versement de la prime REP/REP+ et Covid
- ▶ L'arrêt de la mise en place de la préprofessionnalisation des AED, en lieu et place d'un vrai statut d'étudiant surveillant qui leur permettrait de suivre leurs études et de les réussir
- ▶ Un temps plein de 28 heures hebdomadaires payé 100%, 32 heures pour ceux qui font de l'internat

**Le SNFOLC soutient toutes les initiatives des AED.
Il appelle les personnels à les soutenir, à se réunir ensemble
pour la satisfaction des revendications.**



LA CASQUETTE DE L'AED